

FESTIVAL DU COURT METRAGE MAROCAIN DE RABAT

6ème édition

Du 2 au 7 Juillet 2023

Article 1 : Objectifs du Festival

Le Festival du Court-Métrage Marocain de Rabat est une manifestation à caractère artistique et culturel, ayant de nombreux objectifs :

- 1- Encourager l'émergence de nouveaux talents ;
- 2- Enrichir l'offre culturelle de la ville de Rabat ;
- 3- Créer un espace d'échanges et de débat pour les cinéphiles.

Article 2 : Organisation

Le Festival est organisé par le club ARTESCENCE, pour l'art et la culture ; un club de l'association Ribat Al Fath pour le Développement Durable.

Article 3 : Dates

Le Festival du Court Métrage Marocain de Rabat se déroulera du 2 au 7 Juillet 2023.

Article 4 : Participation

A- Inscriptions

Les Inscriptions se font en ligne sur le site web www.courtmetrage.ma et via notre partenaire de soumission www.filmfreeway.com

B- Eligibilité

La participation à la compétition du Festival est ouverte aux films répondant aux caractéristiques suivantes :

- Marocain / International
- Film court-métrage (maximum 30 minutes)
- Réalisé durant l'année écoulée : 2022/ 2023
- Tourné dans l'un des formats suivants : HD, HDV, REDONE, 35 mm, DV

Un réalisateur peut inscrire deux œuvres maximum.
24 films sont sélectionnés pour la compétition.

C- Acceptation

La candidature est enregistrée lorsque :

- Le formulaire d'inscription en ligne est dûment rempli sur le site : www.courtmetrage.ma/inscription.
- Une copie du film en DVD de bonne qualité ainsi qu'en format .mov doit être expédié à l'adresse :
**ASSOCIATION RIBAT AL FATH POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE, RUE MADANI
BEN HOUSNI, SOUISSI, RABAT B.P.: 1390 Rabat Principale,**
en précisant la mention « Festival du Court Métrage Marocain de Rabat ».

D - Date limite d'inscription et de réception des films : 15 Septembre 2016

Article 5 : Programmation

L'intégralité des films sélectionnés sera programmée pendant le festival.
Aucun film programmé ne sera retiré de la compétition.

Le public sera informé de la programmation des films sélectionnés quelques jours avant le festival.

Article 6 : Jury

Le Jury est composé de 5 ou 6 membres de notoriété nationale ou Internationale :

- Un réalisateur / producteur
- Un acteur
- Un poète / écrivain
- Un journaliste / critique
- Deux personnalités du monde de l'art

Les décisions du Jury sont sans appel.

Article 7 : Vote et sélection

Séances de projection – vote

Au terme de chaque projection, les spectateurs présents votent pour le film de leur choix parmi les 6 films programmés par séance.

- La Finale

Deux prix du public seront attribués à l'issue des résultats de vote.

Les membres du jury quant à eux, délibéreront et décerneront deux prix et une Mention spéciale.

Article 8 : Palmarès et Prix

1. Grand prix : 20.000 Dhs
2. Prix du Public - Hamidou - : 15.000 Dhs
3. 2^{ème} prix du public : 10.000 Dhs
4. Prix du jury : 15.000 Dhs
5. Mention Spéciale

Article 9 : Application du règlement

Le Comité d'Organisation du Festival se réserve le droit de choisir, dans chaque œuvre, un extrait d'une à trois minutes au maximum et, de le projeter dans le cadre d'émissions de télévision pour assurer la promotion des films présentés au Festival.

L'inscription des films au Festival implique l'acceptation de toutes les normes et conditions contenues dans le présent règlement.

Le Comité d'Organisation du Festival est habilité à introduire de nouvelles clauses, à amender ou supprimer certaines clauses.

En cas de conflit sur le présent règlement, les modalités du texte en français feront foi.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la 6ème édition
du Festival du Court Métrage Marocain de Rabat :

Nom :

N° CIN :

Titre du Film :

GSM :

E-mail :

Signature :